



La Garde le 28 septembre 2010

L'Inspecteur de l'Éducation Nationale

A

M

Inspection de l'Éducation
Nationale
Circonscription de La Garde
209 Avenue Jules Ferry
83130 La Garde
Tel : 04 94 58 72 11

ien-la-garde@ac-nice.fr

N/Réf : CC/CW n° 6/1011

Cher(Chère) collègue,

J'ai choisi de m'adresser directement à vous par la voie d'un courrier « papier » afin d'éviter l'anonymat du courriel électronique et bien marquer toute l'importance que j'attache à ce qui suit.

Notre institution s'est engagée ces dernières années sur la voie de la mesure rigoureuse de l'amélioration individuelle des performances des élèves, dans le cadre du socle commun.

Cela n'implique nullement que la pratique des enseignants doive se replier sur les apprentissages utilitaires et se réduire à l'usage massif et exclusif des manuels et des fichiers d'exercices standardisés. En effet, les programmes de 2008, précis et détaillés en matière d'objectifs et de contenus, restent ouverts en termes de méthode. Qui plus est, le principe de la liberté pédagogique a été inscrit dans la loi.

C'est dire que la pédagogie de projet, dans un cadre coopératif, n'a rien perdu de sa légitimité. Rigoureusement menée, elle garde naturellement toute son efficacité et toute sa pertinence professionnelle.

Il nous appartient à tous de réfléchir librement aux meilleurs moyens d'atteindre les objectifs de réussite qui nous sont fixés, et je compte sur votre présence à l'animation pédagogique (obligatoire pour les enseignants de cycle3 et déduite des 108 heures) :

Mercredi 13 octobre 2010 de 9h à 12h à La Garde

Auditorium de la Médiathèque Louis Aragon (même bâtiment que la salle Gérard Philippe).

Il s'agira de lancer le projet « Festival Jean Aicard de poésie vivante » qui se tiendra les 26,27 et 28 mai 2011 à La Garde (et peut-être dans d'autres communes de la circonscription). Vous trouverez ci-joint de premières indications sur le contenu de ce projet et son intérêt pédagogique.

Christian CARDON

PS : Si vous aviez choisi de vous rendre au CDDP pour la journée des Éditeurs, il vous est toujours possible de vous y rendre l'après-midi dans les mêmes conditions. (3h forfaitaires)